

Compte rendu du conseil municipal du 24 février 2017

Début du conseil à 20H30

Étaient présents : M.Christine IGLESIAS, Rosa SOULE ARTOZOUL, Jean-Louis FENOLLAND, Georges TAJAN, J.Claude DEMANGEL, Didier BRUN, Jean Jacques BENEY, Jean Michel MARIA

Absents : Fabrice BERNEDE,, Alain CARRERE

Marie Christine IGLESIAS est nommée secrétaire de séance

DELIBERATIONS

- Modification statuts SDE : Afin d'approuver ou non les nouveaux statuts du Syndicat Départemental d'Energie des Hautes Pyrénées, Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts et rappelle les objectifs de la modification des statuts.

Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de rejeter la proposition., suite aux différents dysfonctionnements du SDE (manque de suivi des demandes de réalisation de travaux, non respect des dates d'enlèvement des éclairage de Noël, difficultés pour joindre les responsables de ce service)

- Demande FAR 2017 : Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de faire une demande auprès du Conseil Départemental pour l'aide du FAR 2017, en vue des différents travaux prévus sur la commune (rénovation énergétique bâtiment de l'ancienne école) et d'en signer tous les documents nécessaires.

Le conseil approuve à l'unanimité

- Demande de financement pour les projets d'investissement 2017 : Monsieur le Maire demande à son conseil municipal l'autorisation de rechercher tous les financements (état, Réserve Parlementaire, région, département ...) afin de réaliser le projet de l'aménagement des extérieurs du moulin (accessibilité et tourisme).

Le conseil approuve à l'unanimité

- Projet aménagement salle polyvalente : Monsieur le Maire explique que, suite à la consultation de maîtrise d'œuvre en date du 21 septembre 2015, le conseil municipal a décidé de retenir l'offre de Mr Serge VAQUIE, cabinet d'architecture, 47 rue du 11 novembre à Lannemezan (65300)

Le conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, le paiement des honoraires correspondants, toutes les pièces afférentes à ce marché et de lancer la consultation des entreprises *pour le projet de réhabilitation du préau communal en salle polyvalente*. **Le conseil approuve à l'unanimité**

- Cession gratuite pour aménagement espace public lieu dit le Garet : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL SARISP représentée par Mr BRAGATO Dominique a déposé un permis d'aménager pour 7 terrains à bâtir sur la parcelle cadastrée A 823 au lieu dit Le Garet.

La SARL SARISP propose à la commune la cession gratuite de la voirie afin que cette dernière devienne communale. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner son accord pour cette cession gratuite, sous la condition que tous les travaux de mise en conformité (assainissement, eau potable, pluvial, électricité et pose d'éclairage) soient réalisés préalablement par la société SARL SARISP.

Le conseil approuve à l'unanimité

- **Dissolution CDCHVA** : Vu le schéma départemental de coopération intercommunale validé en date du 21 mars 2016,
Vu la dissolution de la Communauté de Communes de la Haute Vallée Aure au 31 décembre 2016,
Vu le projet de statuts de la Communauté de Commune Aure Louron,
Vu les statuts du SIVOM de la Vallée d'Aure adoptés le lundi 19 décembre 2016,
Monsieur le Maire indique au conseil qu'il convient de définir les modalités permettant la répartition du personnel, de l'actif et du passif de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure.
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil municipal arrête les principes suivants :

Le personnel, l'actif et le passif de la Communauté de Communes de la Haute Vallée d'Aure sont répartis entre le SIVOM de la Vallée d'Aure, la Communauté de Communes Aure Louron, la Commune d'Aragnouet et la Commune de Cadeilhan Trachère .

La délibération avec la répartition détaillée est visible au secrétariat sur simple demande ou sur le site mairie-sailhan.fr

Le conseil approuve à l'unanimité

- **achat parcelles Mr ANGLADE Jérémy** : Suite au bornage réalisé le 11 octobre 2016, par Mr MAROBIN, géomètre expert, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la proposition faite par Mr Jérémy ANGLADE concernant la vente de parcelles cadastrées n°461 et 500, pour une surface totale de 218 m².
Le prix de vente fixé par le vendeur est de 1 euro le m².
L'acte de vente sera effectué par Maître BARDOT, notaire à la Barthe de Neste, dès la validation de la délibération par la préfecture.

Le conseil approuve à l'unanimité et autorise le Maire à signer les papiers nécessaires

QUESTIONS DIVERSES

- **Présentation du PADD** : Suite aux différentes réunions concernant le PADD (plan aménagement et de développement durables), le maire expose aux membres du conseil le calendrier de réalisation de ce projet jusqu'à l'approbation du PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) valant SCOT (schéma de cohérence territoriale) en mai 2019. Un premier échange à partir de la carte communale existante permet de définir les grandes lignes concernant l'évolution de l'urbanisme dans les dix prochaines années sur la commune. Lors d'un prochain conseil municipal consacré spécifiquement à l'urbanisme, les points essentiels seront définis afin d'inscrire la commune dans l'élaboration du PLUI .

- **Mise à disposition heures de secrétariat** : Suite à un besoin du Groupement Pastoral du Rioumajou en heure de secrétariat, il a été proposé en accord avec Didier BRUN, le Maire et Fabrice DUBOUILH, Président du Groupement Pastoral, une mise à disposition de Joanne ASPECT (secrétaire de mairie) pour effectuer les heures nécessaires, en dehors des horaires de mairie.

L'ensemble du conseil municipal a exprimé son désaccord en justifiant sa décision par le fait qu'ils préféreraient que ce soit deux emplois distincts afin de bien différencier les heures de secrétariat de mairie et de secrétariat Groupement Pastoral.

- **Travaux ancien presbytère** : Monsieur le Maire parle des travaux effectués à l'ancien presbytère (volet roulant posé par Mr Manuel CASCARRA, sur la porte fenêtre sud de l'appartement n°2 RDC, pour un coût de 1038,12 E), et montre le devis pour la future pose d'un volet roulant sur la porte fenêtre sud de l'appartement n°1 RDC pour un montant de 648,83 E .

- **Demandes de la Médiathèque** : Mme Renée HUC, présidente de la médiathèque « au fournil de Sailhan » a fait par courrier deux demandes auprès de la mairie, Monsieur le Maire soumet les demandes pour avis du conseil Municipal. La première demande concerne la mise à disposition de la salle de la mairie pour une exposition d'œuvres diverses réalisées par des habitants du village. Après discussion, l'ensemble des membres présents est d'accord pour autoriser cette exposition soit pendant les vacances de Pâques (du 1^{er} au 15 avril) soit pendant la période estivale (du 14 juillet au 15 août).

La deuxième demande porte sur l'autorisation d'installer un troisième module de rayonnage, les membres présents en donnent l'accord à condition de grouper impérativement tous les modules et caisses de livres (en dehors des heures de permanence de la Médiathèque) afin de laisser suffisamment de place pour les manifestations et réunions municipales.

- **Travaux RD 116** : Monsieur le Maire informe le conseil des travaux qui vont être effectués sur la RD 116 entre Bourisp et Sailhan pour la reprise du revêtement effectué en 2016 entre les deux lacets. Ces travaux se feront à partir du 2 mai prochain.

- **Copropriété Aouta** : Le Maire explique qu'il a récemment rencontré Maryse BEYRIE en tant que gérante de l'agence 44/45 (syndic) et que suite à cette entrevue il a été convenu ce qui suit :

- Une convention va être établie entre la commune et le syndic de l'Aouta afin de définir précisément les modalités de déneigement. La commune n'assurera plus l'entretien des espaces verts.

- **Création nouveau bâtiment communal** , le Maire présente au conseil le projet de l'architecte Serge VAQUIE. Un bornage va être réalisé dans le mois de mars avec les riverains concernés (Mr et Mme LUCAS et Mme VEDERE).

Fin du conseil à 23H30

